

**Question**

De gros travaux d'entretien et de rénovation vont débiter en cette année 2005, sur l'autoroute A 12 entre Vevey et Bulle. Ces travaux se dérouleront principalement en 2006 et en 2007 dans la région de la Veveyse.

Depuis la construction de cette autoroute, notre district a bénéficié d'un développement important. Malheureusement, cette voie de communication a coupé les lieux de passages pour notre faune entre la plaine et les Préalpes. En effet, chaque printemps principalement durant le mois de mai, les chevreuils qui vivent l'hiver en plaine veulent regagner le Niremout, les Alpettes ou la région des Paccots. Des treillis empêchent ce gibier de passer sur l'autoroute pour des raisons évidentes de sécurité. De plus, il y a bien des passages sous voie, mais ces animaux sont craintifs et selon les spécialistes, ils n'utilisent pas ces passages à cause de la luminosité et du bruit. De plus, avec la venue du lynx dans nos Préalpes, les chevreuils sont en voie de disparition dans la région du Niremout et des Alpettes.

Pratiquant la course à pied depuis plus de 20 ans dans ces lieux idylliques, j'ai constaté que depuis 7 à 8 ans, je n'ai jamais revu de chevreuil alors qu'avant, je voyais à chaque sortie plusieurs de ces magnifiques animaux.

Des treillis plus haut ont été posés sur une partie du tronçon, mais cela n'améliore que la sécurité sur l'autoroute, mais pas le problème de la faune en Veveyse.

Par la présente, je vous demande si 2 passages à gibier sur l'autoroute ne pourraient pas être construits, ceci à Châtel-St-Denis, vers le ruisseau le Corjon, passage régulier de gibier entre les forêts de Remaufens, le bois de Montabliet et le Niremout et un passage vers les Plaines secteur La Joux-des-Ponts, passage régulier entre le bois des Barrattes et les Alpettes. Selon des amoureux de la nature, les prés sont piétinés devant les treillis de l'autoroute sur plusieurs centaines de mètres par les chevreuils au mois de mai, qui tentent de passer en sautant contre les treillis et parfois en passant dessus. Il est vrai que 2 passages à gibier ont un coût, mais, avec les impôts payés par les automobilistes sur l'essence, il est important de mettre des moyens afin de sauver notre faune pour que nos petits-enfants puissent encore voir évoluer des chevreuils et des animaux sauvages dans notre belle nature.

Le 26 février 2005

**Réponse du Conseil d'Etat**

**Propos liminaires**

Veiller à maintenir un équilibre harmonieux entre le milieu naturel, la faune et ses impératifs, et la présence de voies de communication indispensables au bon fonctionnement et au développement du canton, fait partie des préoccupations du Conseil d'Etat.

La problématique des interactions entre les réseaux de la faune et les voies de circulation a fait l'objet d'études approfondies à la fin des années nonante et d'un rapport exhaustif du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) en décembre 2000. Ce rapport synthétise les réflexions et travaux d'un groupe d'études «Faune/Trafics» qui réunissait des représentants des milieux de la protection de l'environnement, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, de l'Université de Zurich, ainsi que des administrations fédérales et cantonales. Le groupe précité a, entre autre, dressé la carte des couloirs à faune d'importance supranationale et nationale de la Suisse et, par conséquent, de la région concernée par la question du député Grandjean.

### **Travaux d'entretien et de renouvellement UPIaNS (Unterhaltsplanung der Nationalstrassen) «P12» sur le tronçon de l'A12 Châtel-St-Denis - Outre Broye (Semsales)**

L'opportunité de réaliser un passage à faune sur le tronçon d'autoroute, situé entre Châtel-St-Denis et Semsales, s'est posée dès la phase initiale des études.

A cet égard, les services du canton ont pris contact avec le spécialiste, en charge de ces aspects lors de la construction de l'autoroute dans la Broye, et membre du groupe de travail «Faune/Trafics» susmentionné. Après un examen approfondi de la question, il est apparu que l'A12 ne coupait qu'un seul couloir à faune d'importance supra-nationale ou nationale entre Châtel-St-Denis et Vulruz. Ce couloir se situe à la hauteur du pont sur la Veveyse de Fégire. Or, à cet endroit la faune peut passer directement sous l'autoroute. Aucun autre couloir à faune d'importance supra-nationale, nationale ou régionale n'est coupé par l'A12 sur le tronçon compris entre la frontière Fribourg/Vaud et Vulruz.

Fort de cette constatation, le Service des autoroutes a vérifié quels étaient les ouvrages existants de l'A12 sur ce tronçon (passages supérieurs, inférieurs, voûtages) qui satisfaisaient aux exigences permettant le passage de la grande faune. Il découle de cette vérification, qu'en plus de l'ouvrage sur la Veveyse de Fégire, le pont sur la Veveyse de Châtel, le passage inférieur de la route communale Outre-Broye - Semsales, ainsi que celui des améliorations foncières de la Gissetta répondaient aux exigences permettant à la grande faune de franchir l'autoroute.

Au vu de ce qui précède, il s'avère que la construction d'un passage à faune pour la grande faune n'est pas indispensable. Quant à la faune de moins grande taille, il est notoire qu'elle emprunte les nombreux passages supérieurs, inférieurs et les voûtages existants pour traverser ce tronçon de l'A12.

Enfin, pour ce qui a trait au secteur de La Joux-des-Ponts, ce dernier fait partie du futur tronçon d'entretien Outre Broye (Semsales) - Riaz, dont les travaux d'exécution sont prévus en 2009 et 2010, selon la planification fédérale actuelle. La nécessité d'y réaliser éventuellement un nouveau passage à faune sera examinée dans le cadre des études de ce tronçon.

Fribourg, le 20 avril 2005